

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE
DE
SIMIANE COLLONGUE

Code Postal : 13109
Téléphone : 04.42.94.91.91
Fax : 04.42.22.78.52

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2010 A 18H30**

Tous présents sauf Monsieur LEGAY.

Procurations :

Madame DEVULLAINE donne procuration à Madame TARDY
Madame FERRER donne procuration à Madame PIQUENOT
Madame GARDETTE donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur HARDY donne procuration à Monsieur BOYER
Monsieur LEBRUN donne procuration à Madame STISSI
Mademoiselle NEGRE donne procuration à Madame MARTIN
Monsieur TERRIER donne procuration à Madame CACCAVELLI
Monsieur TROPINI donne procuration à Madame AUSTRUY.

Mr le Maire demande que soit observée une minute de silence en la mémoire de Madame Patricia Desportes, agent municipal Atsem dans notre école maternelle, disparue brutalement à l'âge de 52 ans.

Il souhaite que soit aussi associé un hommage à Monsieur André Beaumont, disparu en fin d'année 2009.

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	0

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2009.

Mr Gerara rappelle qu'il souhaite, si possible, que ses déclarations soient insérées dans le procès verbal et non en annexe. Mr le Maire répond que cela n'a pas toujours été possible techniquement.

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerara)

Mr le Maire propose que l'ordre du jour n°4 soit supprimé, car il a déjà été voté dans un conseil municipal précédent et est toujours en cours. Il propose aussi d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, soit une prise de position du conseil municipal par rapport au projet gouvernemental de réorganisation du schéma territorial de répartition des forces de police. Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

Déclaration de Mr Machera, portant sur 3 points (l'intégralité de sa déclaration est jointe en annexe) : - La nécessaire réfection des routes

- La distribution des sacs poubelles, pour laquelle la communication a été insuffisante et pour laquelle il demande une nouvelle distribution
- Le projet Bédouffe : il est contre le projet tel que conçu, et il votera donc contre la subvention. Il demande que soit organisé un référendum. Il demande aussi que les logements sociaux aillent bien aux simianais.

Mr le Maire répond :

- Nous avons agi tout de suite, dès après l'apparition de la neige, avec les facteurs aggravants du gel et des remontées de sources : Les agents municipaux sont depuis le début de la semaine dernière sur le terrain, et effectuent des rebouchages de la chaussée en enrobés à froid. Une disquieuse a été louée dès lundi. Problématique : il y a des endroits où il est nécessaire d'attendre que le terrain sèche pour intervenir.

Un plan pluri-annuel de réfection des voiries communales est intégré dans le DOB présenté aujourd'hui.

- En ce qui concerne la distribution des sacs poubelle, l'information a été donnée, à la fois sur le panneau lumineux et le journal. 70% des personnes concernées sont venues chercher leurs sacs. Les distributions se font maintenant à dates fixes : il avait été décidé depuis quelques temps que ces distributions se feraient le dernier week-end de juin et le premier week-end de décembre. On peut toujours proposer une nouvelle distribution sur 1 jour. J'en profite pour rappeler que, dans le cadre de notre démarche écologique de développement durable, la baisse de l'utilisation des sacs poubelle est souhaitable.

- En ce qui concerne le troisième point, je ne vais pas répéter ce que je dis depuis un certain temps.

ORDRE DU JOUR N°1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Mr le Maire rappelle que ce débat n'appelle pas de vote, et passe la parole à Mr Arnaud, Adjoint aux finances, qui présente le DOB.

Mr Arnaud : Le « DOB » a pour objectif de présenter le contexte économique général et celui qui est propre à la commune pour débattre des principales orientations qui serviront à la définition du budget 2010.

Le budget 2010 s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Il s'agit pour la commune de pouvoir financer les investissements jugés prioritaires tout en maîtrisant au mieux les dépenses de fonctionnement.

Le contexte financier en France :

La «croissance» en France a été négative en 2009 (-2,2%), après le +0,4% de 2008 et le +2,3% de 2007. La consommation des ménages a cependant résisté en 2009 (+0,3%) malgré la dégradation de l'emploi.

Pour 2010 le gouvernement table sur une hausse du PIB de 0,75%, les économistes tablent sur 1 à 1,2%, rythme insuffisant pour stabiliser le chômage. Seul signe positif, l'inflation qui reste modérée avec en prévision un rythme annuel de 1,2%.

La reprise reste incertaine avec des aléas sur la capacité des états à poursuivre leur politique de soutien de l'activité. Les hausses prévisibles des matières premières avec le développement de la demande au niveau mondial, la hausse du chômage, les marges réduites des états liées à une dette importante sont des facteurs qui nourrissent cette incertitude.

Les dotations et prélèvements de la CPA en 2010 :

Après la suppression de la taxe professionnelle le gouvernement a garanti le maintien des recettes de la TP pour les collectivités en 2010 et 2011 en niveau équivalent à 2009

Lors de la mise au point de la loi sur la suppression de la taxe professionnelle, le lien entre activité économique et collectivité territoriale a été rétabli. La Communauté d'Agglomération recevra donc pour partie une contribution des entreprises basées sur les valeurs locatives et les recettes des entreprises à hauteur de 23,5% et de 10% (estimation) sur la valeur ajoutée. Les autres ressources seront indirectes. Les recettes entreprises qui représentent donc environ 34% de l'ancienne TP sont donc moins élevées que précédemment.

Ces dispositions ont donc conduit la CPA lors du vote de son budget à s'engager sur le maintien des dotations mais à des niveaux inférieurs à ceux obtenus l'année dernière, donc sans intégrer notamment les dotations complémentaires. Il a été indiqué cependant qu'une partie des fonds ainsi économisés serait utilisée pour aider les communes dans leurs opérations dans le cadre de fonds de concours.

Dotation Simiane	2009			2010	Ecart
	Initial	Supp	Total		
Allocation de Compensation	841177	35980	877157	841177	
Dotation de solidarité complémentaire	371013	72910 (**)	443923	349013	

Total			1321080	1190190	-130890
-------	--	--	---------	---------	---------

(*) Ajustement « Atmel »

(**) Rôles supplémentaires

Par ailleurs l'augmentation du taux du VT transport a été décidée le portant de 1,05% à 1,40% à partir du 1er juin 2010, le taux de 1,4% de la masse salariale reste à confirmer). La compensation aux communes n'est pas assurée.

Le taux de TEOM payé directement par les contribuables (associé à la TF) est maintenant uniformisé sur l'ensemble de la CPA à 9,6% contre 8,70% en 2009

Le budget de la commune :

La situation de la commune :

Les analyses conduites par la commune en relation avec la trésorerie de Gardanne montrent une insuffisance de marge d'autofinancement sur le budget de la commune. En effet, d'une année sur l'autre, les dépenses de fonctionnement ont évolué du fait de l'intégration de nouveaux agents jusqu'en 2008 (fin des emplois jeunes notamment) des transferts des charges de l'État ou du Département (SDIS) non intégralement compensés. Par ailleurs les dotations de l'État évoluent au mieux au rythme de l'inflation alors que les dépenses de personnel, à effectif constant, progressent de 3,5% par an.

L'augmentation relativement faible opérée en 2009 a été insuffisante pour rétablir ces marges et donner à la commune une capacité d'autofinancement normale qui doit se situer à 250 000 €.

La commune pour autant dispose de ratios favorables avec un taux d'imposition relativement bas par rapport à la moyenne des communes de même catégorie.

Le classement de la commune sur les Bouches-du-Rhône :

2009	Rang/nb des communes de même strate du 13 (5000 10000)	rang/nb total de communes du 13
TH	29/33	100/119
TF	32/33	113/119

Par ailleurs, les valeurs des bases par habitant sont inférieures à celles des communes de même catégorie (valeurs 2008) :

Taxe	Commune	Métropole (Hors IdF) même catégorie	PACA même catégorie	National CA +TPU même catégorie
TH	1031	1094	1681	1109
TFB	720	1009	1265	1013

TFNB	7	14	20	11
------	---	----	----	----

Cette situation résulte des abattements votés, abattement général à la base (15%) et spécial de 15% lié aux conditions de ressources, ainsi que de la sous-évaluation des bases dans un certain nombre de cas

Le produit par habitant de la fiscalité propre qui résulte de la multiplication des bases par les taux reste donc bien inférieur à celui de la moyenne des communes de même catégorie

Ainsi le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui traduit la pression fiscale globale sur la commune reste faible (communes de même strate) :

CMPF	2006	2007	2008
Commune	0,64	0,59	0,6
PACA	0,96	0,95	0,95
National	0,99	0,99	1

L'endettement de la commune reste modéré avec fin 2008 un niveau de 444€ par habitant alors qu'il est de 727€ pour la moyenne des communes de même strate du département . De plus il s'agit d'emprunts à taux fixe qui ne sont pas sujets aux aléas financiers.

En 2009 un emprunt de 300 000 € a été mobilisé.

Situation des emprunts :

Plusieurs emprunts arrivent à échéance en 2010 :

Objet	Date	Montant €	Durée	Capital	Intérêts	taux
Const Complexe	25/07/94	304898	15 ans	Echu en 2009		5,95%
Const Ecole primaire	25/08/80	407953	30 ans	41539	4465	10,75%
Const Complexe	01/01/95	609796	15 ans	64262	4819	7,50%
Réaménagement prêt complexe	12/05/05	158056	5 ans	33111	940	2,84%

Cette situation ajoutée au contexte favorable des taux permettra de recourir à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

Par ailleurs la conjoncture réglementaire et économique n'est pas favorable avec les hausses prévues mais reportées en milieu d'année (versement transport, triplement de la taxe pour les emplois handicapés non pourvus et la création de la taxe carbone non compensée pour les communes).

Le budget de fonctionnement :

La commune assure un niveau de service important à la population dans tous les domaines : petite enfance, école, jeunes, social, emploi, culture, sport, personnes âgées et il est important de le maintenir

Dans ce contexte, il est nécessaire de limiter la progression du budget de fonctionnement.

Différentes actions sont engagées à cet égard notamment :

- Isolation des bâtiments, amélioration de l'entretien des chaufferies,
- Programme de rénovation de l'éclairage public pour réduire la consommation,
- Amélioration des conditions du nettoyage,
- Valorisation des travaux en régie,
- Création de la cellule achat;

Il s'agit de contenir l'évolution des dépenses hors personnel au niveau de l'inflation.

Les recettes :

L'action engagée pour améliorer les recettes sera poursuivie avec la recherche de la justice fiscale par un travail sur les constructions, les agrandissements qui auraient pu échapper à l'imposition. Il s'agit d'assurer la mise à niveau des bases.

Dans le même temps les subventions les plus large possibles sont sollicitées auprès de/du :

- Département contrat d'objectif et travaux de proximité,
- CPA fonds de concours (gradins, projets),
- Région : programme AGIR, aides à l'action culturelle,
- CAF (Crèche),
- SMED : travaux sur les réseaux d'électricité.

Les projets de la commune :

Fonctionnement :

- L'atelier d'aide à la mise en valeur de l'image sera ouvert au cours du premier trimestre en même temps que la boutique sociale animée par l'association la Fibre Solidaire.
- Les études PLU, agenda 21 se poursuivront en 2010 – 2011, elles aideront à structurer et intégrer les différents projets.
- Poursuite des actions en faveur du développement durable en associant notamment le personnel de la commune, le public.....

Investissements :

Les projets prioritaires seront les suivants :

- Programme pluriannuel de réfection du réseau routier sérieusement dégradé par endroits du fait des intempéries et des travaux. Cette action sera conduite avec une maîtrise d'œuvre externe. Le montant de l'opération est évalué à 2 200 000€ HT sur une durée de 4 à 5 ans. Des subventions sont à rechercher

pour cette opération ;

- Opération Bedouffe - Aménagement des accès à cet ensemble et intégration à la voirie du village et réalisation de la crèche Montant estimé pour la commune 957 615 € HT ;
- Mise en sécurité du village (Avenue Malraux notamment) ;
- La ZAC des Ormeaux fera l'objet de travaux spécifiques.

Autre opération prévue : l'équipement de la salle de spectacle en gradins et équipements audio (Coût inférieur à 15 000€).

Dans le cadre des travaux de proximité, des programmes pluriannuels sont prévus pour :

- l'éclairage public
- les travaux sur les bâtiments communaux, notamment pour leur isolation
- les équipements scolaires (bâtiments, mobiliers...)
- aménagement des vestiaires du foot

Action de la CPA :

Les opérations menées par la CPA en liaison avec la commune seront poursuivies :

- Aménagement du rond point de la gare
- Amélioration des aménagements de la zone d'activité des Frènes
- Étude d'une zone d'activité sur le quartier du Safre (en attente de la décision de la CPA)
- Débroussaillage et aménagement des pistes DFCl (dans le cadre du PIDAF)

Demande de Subvention pour « Bédouffe » :

Intitulé	Dépenses € HT	Recettes € HT
Crèche		
Réalisation	1.700.460	
Subvention CAF		175.000
Conseil Général		850.230
Région		30.000
Commune		322.615
CPA		322.615
Accès et intégration du projet		
Réalisation (Etude CAUE)	2.540.000	
Conseil Général		1.270.000
Commune		635.000
CPA		635.000
Total Commune		957.615
Total CPA		957.615

EN MATIERE D'EAU ET DE D'ASSAINISSEMENT :

BUDGET DE L'EAU :

En section de fonctionnement dépenses :

Prévoir une somme pour l'entretien et les réparations qui doivent intervenir en cas de défaillance du matériel ainsi que des frais de gestion courante.

Le remboursement des intérêts d'emprunt.

En section de fonctionnement recettes :

Essentiellement les produits qui émanent de la taxe et redevances.

En section d'investissement :

Travaux d'adduction d'eau au quartier « Bédouffe » en vue de la construction de logements sociaux – Maison de retraite et Crèche –

Des travaux aussi pour répondre au plan vigipirate.

Le remboursement du capital d'emprunts contractés.

En recettes d'investissement, les subventions attendues sur les travaux.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

En section de fonctionnement :

Les dépenses pour exécuter des travaux d'entretien et de réparation.

La participation à verser au SIPA chaque année ainsi que les intérêts d'emprunts.

En recette de fonctionnement, les taxes et redevances.

En section d'investissement :

Les travaux d'assainissement dans les hauts quartiers :

- quartier « La Gréou » : le montant estimé est de l'ordre de 150.000 € H.T.

- quartier « Bédouffe » : Travaux de réseaux « Eau et Assainissement » pour le projet intergénérationnel et les riverains.

Mr Gerara : Dans votre document vous nous proposez un catalogue de petites opérations, dont certaines sont des intentions qui restent vagues, rarement opérationnelles, qui se limitent parfois à des copiés collés d'année en année, sans vraiment de stratégie globale de dépenses. Quel est votre projet au-delà d'une gestion au jour le jour ? Quel sont vos choix politiques ?

Idem pour les recettes, vous nous expliquez la situation de crise, de réformes qui diminuent les recettes, mais rien sur vos choix concrets pour 2010 et à l'avenir en matière de recettes fiscales.

Nous ne disposons donc pas d'un réel document d'orientation budgétaire.

Enfin nous réitérons ici notre demande d'organisation d'états généraux de la fiscalité locale avec en conclusion un référendum d'initiative populaire qui permettrait de définir la politique fiscale de la commune.

Mr le Maire : Je rappelle que dans un débat d'orientation budgétaire, on doit débattre des orientations générales du budget. On expose la situation de la commune !

La modification des recettes est une réalité que nous exposons : Nous observons depuis plus de 5 ans une déflation sur nos recettes venant de l'Etat ; en perdant la taxe professionnelle supplémentaire, la commune perd 90.000 € au 1^{er} janvier 2010 ; la CAF va baisser toutes ses subventions sur les centres aérés de 20 % ; entre autres exemples....

D'autre part, je rappelle que plus de 70% des investissements lourds nationaux sont réalisés par les collectivités locales. Il nous faut continuer à investir.

Il est exact de dire qu'il faut une vision pluriannuelle :

- Un programme pluriannuel est déjà en cours sur l'éclairage public (subventionné à 80%) qui couvre sur 4 ans tous nos besoins.
- Un programme pluriannuel est en préparation sur les routes, dont nous venons de vous parler.

Il nous faut équilibrer les budgets, palier les baisses actuelles de rentrées, tout en continuant à investir. Tant qu'on a pu ne pas augmenter nos impôts locaux, on l'a fait. En ce qui concerne le fonctionnement, nous nous fixons pour objectif de travailler dans le cadre des dotations de fonctionnement de la CPA. Et toutes les recettes que l'on réalisera permettront de minimiser les hausses d'impôts.

Nous avons une vision sur du long terme permettant de définir l'enveloppe budgétaire qui nous est nécessaire. On est loin de travailler au jour le jour, mais dans un schéma sur 4 ans et au-delà.

Nous avons 3 axes d'investissements majeurs :

- Les routes
- Le projet situé à Bedouffe
- Les économies d'énergie, dans le cadre du développement durable.

De plus, les avancées de l'agenda 21 nous permettront de construire un projet élaboré dans le cadre d'un débat participatif, avec des axes de développement supplémentaires.

Suite à une question de Mme Valera sur notre capacité d'autofinancement et sur les crédits arrivant à échéance, il est précisé que 150.000€ en capital et intérêts s'arrêtent en 2010.

Mme Braconnot : l'an dernier vous nous parliez des économies à réaliser pour équilibrer le budget comme d'un pari. Le pari est-il réussi ?

Mr le Maire : Oui. L'équilibre du budget est passé par des économies effectivement réalisées dans de nombreux domaines. Par exemple :

- Les économies d'énergie sur les bâtiments communaux
- Le suivi des consommations énergétiques de chaque bâtiment a permis de se voir attribuer des remboursements, et aussi de redresser rapidement les éventuelles dérives et énergie, eau et carburant.

- La location de matériels comme le tracto-pelle a été arrêtée
- Le poste entretien mécanique a été optimisé en interne
- 50% d'économies ont été réalisées en rationalisant le parc de portables
- Fonctionnement en réseau pour l'internet.

La cellule achats est en cours. Il s'agira notamment d'effectuer un contrôle analytique des dépenses, et d'établir un catalogue des prestataires.

Mme Braconnot : L'agenda 21 ne figure que dans le budget de fonctionnement. Pas dans l'investissement ?

Mr le Maire : L'agenda 21 figure d'abord en fonctionnement sur 1 an et demi. Quand il sera terminé, les conclusions dégagées entraîneront alors des investissements à intégrer. L'agenda 21 et ses conclusions seront aussi intégrés dans le travail d'élaboration du PLU.

Mme Caccavelli : Que représentent les dépenses liées au plan vigie pirate ?

Mr le Maire : à une chloration supérieure de l'eau, ainsi qu'à la mise en sécurité des sites et des systèmes de pompage de l'eau.

Mme Caccavelli : En quoi consiste l'équipement de la salle culturelle ?

Mr le Maire : Il s'agit de gradins amovibles. Leur coût est de 120.000€TTC, dont 50% sont pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de la convention d'objectifs, 30% par la CPA et la Région. Restent 20% à financer par la commune.

ORDRE DU JOUR N°2 : MODIFICATION DE LA PRIME D'ASSIDUITE

Suite aux remarques des conseillers municipaux de l'opposition et de la majorité municipale, principalement en ce qui concerne la comptabilisation dans les absences des hospitalisations et des accidents de service, Mr le Maire décide de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Il reverra ce point ultérieurement.

ORDRE DU JOUR N°3 : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Mme Martin rappelle qu'il faut faire un bon accueil aux agents recruteurs et ne pas jeter les fiches de recensement.

Mr le Maire rappelle que le recensement est obligatoire et qu'il est confidentiel, les remontées d'informations étant anonymes. Pour environ 2300 logements sur la commune (et un peu plus de 6000 habitants), la dépense sera d'environ 13000 € remboursés par l'Etat à hauteur de 11500 €.

Mme Braconnot demande qui a recruté les agents et sur quels critères.

Mr le Maire explique que lors du recensement d'il y a 5 ans il y a eu des problèmes. Cette année, nous nous sommes donc basés sur la liste des demandeurs d'emplois de la commune et sur le volontariat des agents municipaux, rémunérés en heures supplémentaires.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°4 : CONVENTION DE GESTION D'UNE FOURRIERE AVEC MAVEL

Ordre du jour annulé.

ORDRE DU JOUR N°5 : DELIBERATION APPROUVANT L'AVENANT N°4 A LA DELAGATION DE SERVICE PUBLIC – CONVENTION D’AFFERMAGE ENTRE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE ET L’ASSOCIATION « BULLES ET BILLES »

Mr Gerara : Il s'agit ici du passage d'une structure publique à une structure associative privée ce qui va à l'encontre de tous les combats menés par la gauche. De plus, n'y a-t-il pas un changement par nature de la DSP et ne faut-il pas refaire une étude de marché ?

Mr le Maire : Non. Il s'agit d'une gestion associative, avec une association à but non lucratif. Le coût global de fonctionnement est moindre et nous répondons mieux aux besoins des familles.

Pour	:	21
Contre	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerara)
Abstention	:	5 (Mmes Caccavelli -2-, Valera, Mrs Karagulian, Machera, Terrier)

ORDRE DU JOUR N°6 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR L'AIDE A LA REALISATION D'UN ENSEMBLE COMPOSE DE LOGEMENTS SOCIAUX , D'UN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES ET D'UNE CRECHE MUNICIPALE

Pour	:	21
Contre	:	1 (Mr Machera)
Abstention	:	6 (Mmes Braconnot, Caccavelli(2), Valéra, Mrs Gerara, Karagulian, Terrier)

ORDRE DU JOUR N°7 : VERSEMENT DE SUBVENTION POUR LE SEISME EN « HAITI »

Suite à l'appel de l'Association des Maires de France, la commune de Simiane-Collongue souhaite verser une subvention de 1000 € pour venir en aide aux victimes.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°8 : PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RAPPORT AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE REORGANISATION DU SCHEMA TERRITORIAL DE REPARTITION DES FORCES DE POLICE

Cette délibération sera présentée aux conseils municipaux de Bouc Bel Air, Cabriès, et Simiane-Collongue, qui travaillent ensemble depuis plus de 10 ans en intercommunalité au sein d'un CISPD, ainsi qu'à celui des Pennes Mirabeau qui a décidé de se joindre à notre démarche.

Il s'agit de se prononcer contre le redéploiement des forces de police sur notre territoire, qui irait à l'encontre des intérêts de nos concitoyens mais aussi à l'encontre de l'intérêt général.

En effet, le projet de restructuration, qui s'est fait sans concertation, entraînera entre autres la disparition de nombreuses gendarmeries, dont celles de Bouc Bel Air et de Septèmes Les Vallons. De grands pôles de police seraient créés, ne tenant pas compte des proximités évidentes et du travail fructueux déjà réalisé en commun. Cabriès serait rattachée au pôle de police de Vitrolles, Bouc Bel Air à celui d'Aix En Provence, et Simiane à la gendarmerie de Gardanne, qui ne bénéficierait pour cela d'aucun effectif supplémentaire.

Tout cela conduirait inéluctablement nos communes à devoir renforcer leurs polices municipales, et donc à accroître encore leurs coûts de fonctionnement.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

La Secrétaire de Séance,

Monsieur Le Maire

Madame Marie-Claire TARDY

Monsieur Michel BOYER